



CONSEIL DE
LA CULTURE
DU BAS-SAINT-LAURENT

Le 3 mars 2010

Bonjour,

Vous êtes un(e) artiste professionnel(le) de la relève et vous résidez dans le Bas-Saint-Laurent **depuis au moins un an**? Vérifiez les autres critères d'éligibilité et, s'il y a lieu, déposez votre candidature pour le

Prix à la relève artistique du Bas-Saint-Laurent

Pour une huitième année consécutive, le Prix à la relève artistique du Bas-Saint-Laurent sera décerné à un(e) artiste du Bas-Saint-Laurent lors de la prochaine assemblée générale du Conseil de la culture, en juin prochain.

Vous êtes éligible à ce prix car vous...

- ✚ êtes âgé de 35 ans et moins;
- ✚ pratiquez votre art depuis 7 ans et moins;
- ✚ faites l'objet de constance et de continuité au niveau de votre démarche artistique;
- ✚ possédez un dossier d'artiste;
- ✚ vous inscrivez à l'intérieur d'un processus de reconnaissance des pairs;
- ✚ avez créé ou interprété au moins une œuvre pour votre propre compte dans un cadre professionnel et indépendant, autre que scolaire.

Votre dossier de candidature doit comprendre :

- ✚ votre curriculum vitae;
- ✚ la description de votre démarche artistique;
- ✚ la description de votre engagement dans la communauté, s'il y a lieu;
- ✚ un dossier de presse;
- ✚ vos réalisations récentes – en 3 exemplaires (publications, CD photo, DVD, etc.). Pour les documents audiovisuels, des notes de visionnement facilitent le travail d'un jury.

Important

- ✚ Veuillez imprimer les documents en format lettre (8 ½ x 11 pouces) et ne pas les brocher ni les relier.
- ✚ Soumettre votre dossier de candidature au Conseil de la culture, 88, rue Saint-Germain Ouest, C.P. 873, Rimouski (Québec) G5L 7C9, avant **le lundi 26 avril 2010 à 17 h** (le cachet de la poste faisant foi).

Le Prix à la relève artistique est assorti d'une bourse de 2 000 \$ offerte par la fondation La Savoyane

Pour plus d'information :

Martine Lemieux, agente de développement
418 722-6246 poste 23